

L'EXPRESSION " ECONOMIE SOLIDAIRE "

Jean-Michel SERVET

Université Lumière Lyon 2
Centre Walras - Institut des Sciences de l'Homme

L'expression économie solidaire, économie alternative, économie plurielle ou nouvelle économie sociale recouvre un ensemble a priori assez disparate d'activités. D'où une certaine difficulté à les réunir sous une appellation unique qui fasse consensus.

A côté des coopératives et des mutuelles qui ont constitué l'économie sociale traditionnelle, s'est développée de façon croissante au cours des vingt dernières années du XXe siècle une multitude de services produits le plus souvent (mais pas uniquement) par des organisations ayant forme associative. Ce sont notamment les services collectifs de proximité tels que les régies de quartiers, les crèches parentales, les réseaux d'échange réciproque de savoir, mais aussi les services à la personne (pour les personnes âgées ou handicapées principalement). On doit y inclure aussi les services financiers pour la création d'activités et de micro-entreprises et l'accompagnement des créateurs à destination de populations en situation d'exclusion ou de marginalisation, les associations ayant pour finalité des activités liées aux initiatives de protection de l'environnement et de production d'énergies alternatives, ou des productions culturelles autonomes (arts plastiques ou arts de la scène). Entrent également dans ce champ des activités de production (à travers le recyclage d'équipements ménagers ou d'ordinateurs, l'agriculture biologique et dans le cadre des nouveaux jardins coopératifs familiaux ou des jardins collectifs d'insertion, mais aussi dans celui des systèmes d'échange local) et des activités de normalisation des biens ou services (dans le cadre du commerce équitable ou celui de l'éthique des prêts et des placements financiers), ainsi que des actions de coopérations avec le Sud pour un développement durable.

Les solidarités en jeu peuvent donc impliquer :

- la solidarité entre les territoires et au sein de ceux-ci,
- le partage des risques et des richesses entre groupes sociaux,
- la solidarité entre générations présentes,
- et la solidarité avec les générations futures dans la perspective d'un développement durable.

L'économie solidaire est apparue comme une réponse pertinente à la montée de la pauvreté et de l'exclusion dans le dernier quart du XXe siècle, à laquelle ni l'économie administrée ni l'économie concurrentielle des entreprises n'a paru capable d'apporter des réponses à la dimension de l'ampleur du phénomène. La mobilisation autour de projets locaux est aussi

pour un certain nombre d'acteurs la conséquence d'un reflux des projets de transformation sociale immédiatement à macro-échelle et par le haut au profit d'actions de terrain susceptibles d'apporter une transformation sociale par la base. Toutefois, réduire l'économie solidaire à cette conjoncture économique et politique et à la fonction d'insertion par l'économie de populations marginalisées par la crise serait considérablement réduire tant son champ d'actions que la dynamique qui la porte.

Ce n'est ni le statut d'association (toutes les associations ne relèvent pas de l'économie solidaire et certaines entreprises en font partie), ni l'objet de leur activité qui permettent d'intégrer telle ou telle organisation dans le champ de l'économie solidaire. On constate que dans un espace public de proximité il y a libre association de personnes pour mener en commun des actions contribuant à des emplois ou à des revenus (y compris en nature), c'est-à-dire à des activités ayant un contenu économique plus ou moins important, qui renforcent la cohésion sociale par l'activation de nouveaux rapports de solidarité. Les promoteurs de ces activités solidaires mettent généralement en avant un certain nombre de caractères propres : des finalités sociales sont clairement revendiquées de même que des principes démocratiques de fonctionnement. Il s'agit à la fois d'un engagement social et d'une initiative économique. On constate un ancrage territorial fort à caractère collectif répondant à un besoin collectif, qui contribue effectivement à un développement local de façon directe (si l'on pense au micro financement ou aux régies de quartier par exemple) ou indirecte (dans le cas du commerce équitable notamment).

D'où une hybridation des ressources tenant compte de l'ensemble de ces dimensions multiples. Ces ressources réunissent :

- la contribution du bénévolat (au nom de valeurs partagées),
- la cotisation des membres (qui adhèrent aux associations),
- des subventions publiques, nationales, régionales, locales ou européennes,
- et des recettes tirées de l'activité elle-même.

Les activités relevant de l'économie solidaire articulent ainsi des principes relevant à la fois de la réciprocité de la redistribution et du marché et pour certaines d'entre elles des relations domestiques. Si certaines activités de l'économie solidaire peuvent induire des prestations gratuites pour des usagers, on constate que l'économie solidaire est capable de produire des biens et services que les clients ou les bénéficiaires paieront non à un prix de marché unique pour tous mais selon la capacité contributive de chacun (la solidarité étant ainsi activée par cette différenciation des personnes). C'est essentiellement sur la base de l'hybridation des ressources et des dynamiques qu'elle crée que l'on peut (en l'absence d'une définition légale) adopter des critères permettant de qualifier telle ou telle institution comme relevant ou non du champ de l'économie solidaire. Cette complexité est source d'incompréhensions diverses. Certains accusent l'économie solidaire de faire une concurrence déloyale aux entreprises privées alors que d'autres mettent l'accent sur les risques de démantèlement du " service public " à qui incomberait le rôle de répondre aux besoins satisfaits par ces activités.

Ces critiques sont peu fondées. Les effets pervers, lorsqu'on les constate, sont marginaux car il serait faux de confondre l'économie solidaire avec l'économie souterraine ou l'économie informelle ; l'économie solidaire ne se cache pas (à la différence de nombreuses formes d'entraides privées totalement tolérées jusqu'ici) mais au contraire revendique une existence publique. L'économie solidaire ne se substitue pas à l'action étatique mais s'y articule en intégrant économiquement (par la production et le marché) le social et le culturel. Elle n'est pas le remplacement de l'action publique par la philanthropie privée ou l'assistance du XIXe siècle car elle se fonde sur une démarche citoyenne qui privilégie l'engagement des acteurs.

(extrait de J. M. Servet, Dictionnaire des institutions économiques contemporaines)